

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

COMPTE RENDU DE REUNION SÉANCE DE LA CLE DU VENDREDI 3 AVRIL 2015 À PIERREFEU-DU-VAR À 10H00

Date de la convocation : Le 20 mars 2015

Nombre de représentants de la commission : 27

Présents : 26

Pouvoirs : 1

Absents excusés : 2

L'an deux mille quinze le trois avril, à dix heures, la Commission Locale de l'Eau du bassin versant du Gapeau s'est réunie Salle André Malraux, à Pierrefeu-du-var, pour sa séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Monsieur Patrick MARTINELLI – Commune de Pierrefeu-du-var

Madame Christine SANDEL – Conseil Régional PACA

Monsieur Roger ANOT – Commune de Belgentier

Madame Catherine DURAND accompagnée de Monsieur Sylvain COLLAS – Commune de La Crau

Monsieur Thierry DUPONT – Commune de Solliès-Pont

Monsieur Joseph FABRIS – Commune de Signes

Monsieur Gérard PUVEREL – Communauté de communes de la Vallée du Gapeau et Commune de La Farlède

Madame Isabelle MONFORT accompagnée de Monsieur Cédric LHENAFF – Commune d'Hyères

Monsieur Michel ARMANDI – Commune de Collobrières

Monsieur Paul PELLEGRINO – Commune de Puget Ville

Monsieur Claude ARIELLO – Commune de Carnoules

Monsieur Joël PERENON – Commune de Méounes-les-Montrieux

Madame Nicole BAUDINO accompagnée de Monsieur Jérôme BINOT – Commune de Cuers

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Madame Josette FAYS – VIE de l'eau

Monsieur Bernard SIMONDI – Chambre d'agriculture du Var

Madame Andrée PELLEGRINO – Syndicat agricole et horticole de Hyères

Monsieur Louis FONTICELLI – Fédération du Var pour la pêche et la protection des milieux aquatiques

Madame Colette RICHARD – CIL « les résidents des quartiers Est de Hyères »

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

Monsieur Franck CHAUVET - Fédération Hydraulique du Var
Monsieur Jean-Paul FORET - AVSANE
Madame Mélanie KLOBB - CIL de la Vallée de la Sauvebonne

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés :

Monsieur Michel VIDAL représentant Monsieur le Colonel NAAL - DMD 83
Monsieur Vincent CHERY - Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Monsieur Yannick GRUFFAZ - Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Monsieur Philippe PIERRON - Agence de l'eau Rhône Méditerranée
Monsieur Pierre WAGENHEIM - Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

POUVOIRS :

Monsieur François DE CANSON donne pouvoir à Monsieur Patrick MARTINELLI

EXCUSÉS :

Madame Chantal DANIEL - UFC Que Choisir
Monsieur Guillaume SELLIER - Parc National de Port Cros

SECRETAIRE DE SEANCE :

A L'UNANIMITE : 27 voix pour (26 + 1), Monsieur Gérard PUVEREL, est désigné en qualité de secrétaire de séance

Membres en exercice	Ont pris part :
27	26 + 1 pouvoirs Soit 27 voix

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

N°01-2015 : VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014 DE LA C.L.E.

VU l'article 16 : Bilan d'activité

« Conformément à l'article R.212-34 du code de l'environnement, la CLE établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le bassin versant du Gapeau.

Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au Préfet du Var, Coordonnateur de bassin et au Comité de bassin Rhône Méditerranée. »

Le rapport d'activité est annexé à la présente délibération.

**LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE : 27 voix pour (26 + 1 voix au titre des pouvoirs)**

VALIDE le rapport d'activité.

RAPPORT D'ACTIVITE 2014

1. INSTALLATION DE LA NOUVELLE C.L.E. (SUITE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2014)

- La C.L.E. :

- Le 8 juillet 2014 :

Points abordés :

- Point sur l'installation du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau
- Point sur les études relatives à l'élaboration du SAGE et validation par la CLE du calendrier prévisionnel d'élaboration du SAGE
- Points divers sur les études et programmes en cours

- Le 15 octobre 2014 :

Points abordés :

- Renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau et des membres de son Bureau
- Election de 2 vice-présidents pour 2 postes vacants
- Désignation des vice-présidents en charge des commissions thématiques « inondation » et « communication »
- Validation du calendrier prévisionnel
- Validation de l'adhésion de la Commission Locale de l'Eau à la Charte Régionale de l'Eau et à l'AGORA
- Points divers

Délibérations :

- . Délibération N°01-2014 : élection du premier vice-président de la C.L.E
- . Délibération N°02-2014 : élection du deuxième vice-président de la C.L.E
- . Délibération N°03-2014 : désignation des membres du Bureau de la C.L.E.
- . Délibération N°04-2014 : désignation d'un vice-président en charge de la Commission Thématique Inondation

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

- . Délibération N°05-2014 : désignation d'un vice-président en charge de la Commission Thématique Communication
- . Délibération N°06-2014 : validation du calendrier prévisionnel 2014
- . Délibération N°07-2014 : validation de l'adhésion à la charte régionale de l'eau et à l'AGORA
- . Délibération N°08-2014 : validation de la demande de La Londe Les Maures d'intégrer le périmètre du SAGE du bassin versant du Gapeau au titre de la zone de répartition des eaux

- Le 12 décembre 2014 :

Points abordés :

- Validation du cahier des clauses techniques particulières de l'étude « élaboration du SAGE du bassin versant du Gapeau : de l'état des lieux au choix de la stratégie »
- Validation de la composition des commissions thématiques et des thèmes abordés
- Présentation de la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations) issue de la Loi MAPAM (Loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d’Affirmation des Métropoles)
- Présentation du projet d'aménagement de protection du quartier des Moulières à Carnoules
- Points divers

Délibérations :

- . Délibération N°09-2014 : validation du CCTP de l'étude « élaboration du SAGE du BV du Gapeau : de l'état des lieux au choix de la stratégie »
- . Délibération N°10-2014 : validation de la composition des commissions thématiques et des thèmes abordés

2. CRÉATION ET INSTALLATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE : LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

Le syndicat mixte du bassin versant du Gapeau est créé par arrêté préfectoral en date du 3 février 2014.

- LE COMITÉ SYNDICAL :

- Le 22 mai 2014

- . Délibération N°01-2014 : installation du Comité Syndical du bassin versant du Gapeau
- . Délibération N°02-2014 : élection du Président du Syndicat Mixte
- . Délibération N°03-2014 : détermination du nombre de vice président
- . Délibération N°04-2014 : élection du premier vice-président
- . Délibération N°05-2014 : élection du deuxième vice-président
- . Délibération N°06-2014 : élection du troisième vice-président
- . Délibération N°07-2014 : élection du quatrième vice-président

- Le 19 juin 2014

- . Délibération N°08-2014 : adoption du règlement intérieur du Comité Syndical
- . Délibération N°09-2014 : délégations données au Président
- . Délibération N°10-2014 : fixation des indemnités de fonction du Président et des vices-présidents du Syndicat Mixte
- . Délibération N°11-2014 : attribution d'indemnités à Madame La trésorière
- . Délibération N°12-2014 : désignation des membres de la CAO

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

- . Délibération N°13-2014 : administration générale – Approbation du guide des marchés à procédure adaptée
- . Délibération N°14-2014 : création d'un poste permanent pour le recrutement d'un agent titulaire sur un emploi de catégorie A
- . Délibération N°15-2014 : création du régime indemnitaire – indemnité spécifique de service ISS
- . Délibération N°16-2014 : administration générale – personnel – création d'un poste d'ingénieur territorial
- . Délibération N°17-2014 : administration générale – personnel – organisation – désignation d'un consultant administratif
- . Délibération N°18-2014 : administration générale – personnel – mise à disposition des services
- . Délibération N°19-2014 : administration générale – procédure de mise à disposition des biens mobiliers et équipements des membres du Syndicat Mixte
- . Délibération N°20-2014 : administration générale – Finances – Fixation des durées d'amortissement
- . Délibération N°21-2014 : administration générale – Finances – Adoption du budget primitif du Syndicat Mixte

- Le 15 octobre 2014 :

- . Délibération N°22-2014 : transfert du poste de chargée de mission
- . Délibération N°23-2014 : création du régime indemnitaire – prime de service et de rendement
- . Délibération N°24-2014 : CCTP pour l'élaboration du programme de travaux de restauration, d'entretien et de mise en valeur du Gapeau et de ses affluents
- . Délibération N°25-2014 : CCTP pour l'étude pour la définition d'une stratégie de réduction de l'aléa inondation et détermination des ZEC du bassin versant du Gapeau
- . Délibération N°26-2014 : Déclaration d'intérêt général

- Le 12 décembre 2014

- . Délibération N°26-2014 : validation du CCTP de l'étude « élaboration du SAGE : de l'état des lieux au choix de la stratégie »
- . Délibération N°27-2014 : adhésion au CNAS
- . Délibération N°28-2014 : assurance risques statutaires du personnel syndical
- . Délibération N°29-2014 : décision modificative n°1 – virement de crédits sur le budget du Syndicat Mixte
- . Délibération N°30-2014 : demande de subvention au titre de la DETR 2015

3. RECRUTEMENT D'UNE CHARGÉE DE MISSION

La chargée de mission, Châu TON, est arrivée en poste mi-février 2014.

A sa prise de poste, elle a pris connaissance du territoire et de ses acteurs.

- CONNAISSANCE DU TERRAIN : visite du bassin versant du Gapeau sur 3 demi-journées.
- RENCONTRE DES ACTEURS DU TERRITOIRE : les élus des communes et EPCI, les collectivités territoriales, les services de l'Etat, les associations

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

4. MARCHÉS PUBLICS:

RÉDACTION DES CCTP pour les études :

- « Etude pour la définition d'une stratégie de réduction de l'aléa inondation et détermination des zones d'expansion des crues »
- « Elaboration d'un programme de travaux de restauration, d'entretien et de mise en valeur du Gapeau et de ses affluents »
- « Elaboration du SAGE : de l'état des lieux au choix de la stratégie »

LANCEMENT DES MARCHÉS.

LANCEMENT DES ÉTUDES DÉBUT 2015.

5. PRÉVENTION DES INONDATIONS / SUIVI DES MILIEUX

- SYSTEME D'ALERTE CRUE – RÉUNION D'INFORMATION AVEC LA SOCIÉTÉ PREDICT
- ACQUISITION DE 3 STATIONS HYDROMÉTRIQUES SUIVI CRUE/ÉTIAGE CENEAU

INSTALLATION DU DISPOSITIF PRÉVU EN 2015.

6. COMMUNICATION

- Plaquette de communication SAGE distribuée aux habitants des 15 communes du bassin versant
- Création de logos, charte graphique et site Internet par Vernalis Interactive
- Mise à jour du site GESTEAU

7. PARTICIPATION, SUIVI ET INFORMATION

- SDAGE 2016-2021 et PDM : réunion du 7 avril 2014
- Club PAPI (5 juin 2014 et 20 novembre 2014)
- Journées du Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques / Agence Régional pour l'Environnement : GEMAPI
- Contrat de Baie des îles d'Or : CTF 20 mai 2014, Comité de Baie (10 juillet 2014)
- SLGRI : 6 juin 2015
- Etude Ressources Stratégiques : 3 juillet 2014
- PNR de la Sainte Baume : comité de pilotage pour l'écriture de la Charte
- CEREMA : journée d'information sur les données LIDAR
- AGORA : 8 décembre 2014

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

N°02-2015 : LANCEMENT D'UN PAPI D'INTENTION BASSIN VERSANT DU GAPEAU

VU l'arrêté du 3 février 2014 portant création du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau

VU l'article 2 de l'arrêté du 3 février 2014 précisant « dans le cadre du S.A.G.E. du bassin versant du Gapeau, que le Syndicat a pour vocation (...) la gestion et la prévention du risque inondation

VU la circulaire du 12 mai 2011 relative à la labellisation et au suivi des projets PAPI 2011 et opération de restauration des endiguements PSR

Le Syndicat Mixte est la structure porteuse du S.A.G.E. du bassin versant du Gapeau.

Le S.A.G.E. est en cours d'élaboration. La gestion et la prévention du risque inondation est un enjeu majeur du bassin versant.

Le P.A.P.I. d'intention s'inscrit dans le volet inondation du S.A.G.E du bassin versant du Gapeau.

Le P.A.P.I. d'intention étant le programme d'études préalables et nécessaires à l'élaboration du P.A.P.I. complet, programme de travaux.

Dans l'optique de prévenir du risque inondation, une étude pour la définition d'une stratégie de réduction de l'aléa inondation et la détermination des zones d'expansion des crues est en cours. L'élaboration d'un modèle hydrologique est compris dans cette étude.

Cette étude permettra d'alimenter le dossier de labellisation du P.A.P.I. d'intention sur les axes 5, 6 et 7.

**LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE : 27 voix pour (26 + 1 voix au titre des pouvoirs)**

DECIDE D'ELABORER le P.A.P.I. d'intention en réponse au volet inondation du S.A.G.E.

CHARGE le Président d'entreprendre toute démarche, notamment auprès de Monsieur le Préfet Coordonnateur de Bassin, et d'établir tout contact en vue de la mise en œuvre de cette décision.

De 10h00 à 12h30 :

Madame Isabelle Monfort demande la modification du compte-rendu de la séance du 12 décembre 2014 :

"Isabelle MONFORT indique que Jean-Pierre GIRAN, Député-Maire de Hyères travaille sur un projet de loi pour raccourcir les délais des procédures d'instruction" par "Jean-Pierre Giran, Député-Maire de Hyères considère qu'il est nécessaire qu'une réflexion soit menée au niveau national (loi) pour faciliter et adapter les procédures d'urgence d'intervention".

Le projet de S.D.A.G.E. est présenté par Monsieur Philippe Pierron (Agence de l'eau Rhône Méditerranée).

Madame Christine Sandel fait part des réserves émises par la Région au sujet du projet de S.D.A.G.E.

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

Monsieur Philippe Pierron en réponse à Monsieur Gérard Puverel précise que le S.M.B.V.G est compétent pour mettre en œuvre des travaux. Le S.A.G.E. est une déclinaison locale du S.D.A.G.E. Une capitalisation des études existantes sera faite dans l'état initial du S.A.G.E. Le S.M.B.V.G. peut d'ores et déjà mettre en œuvre des actions telles que l'entretien du Gapeau et de ses affluents.

Monsieur Philippe Pierron précise qu'il n'y a pas eu de réflexion sur l'hydroélectricité mais plutôt sur comment les actions sur l'eau peuvent-elles limiter l'impact du changement climatique. Par exemple : encourager la préservation de la ripisylve.

En réponse à Monsieur Michel Armandi, Monsieur Philippe Pierron précise que les acteurs ayant participé à l'écriture du S.D.A.G.E. sont les représentants du Comité de bassin, les élus, les usagers, etc.

Monsieur Jean-Paul Forêt précise qu'il existe un cycle sur le climat de 7 ans. 2800 mm d'eau sont tombés sur Cuers. Il demande quelles sont les phases de pluie.

Monsieur Philippe Pierron précise qu'une étude a démontré l'augmentation de la température environ de 2°C, ce qui entraîne une augmentation de l'évapotranspiration et ainsi une diminution de la quantité d'eau dans les rivières une année sur quatre. Il cite une étude du bassin versant de la Durance.

Au sujet des précipitations il existe une difficulté de modéliser les pluies pour obtenir des prévisions fiables.

Madame Isabelle Monfort précise qu'une compensation de 200 % demandée dans les S.D.A.G.E. au titre des zones humides est impossible à appliquer. Il convient de prioriser les zones humides selon leur fonctionnalité.

Monsieur Philippe Pierron précise qu'au titre du S.D.A.G.E. la disposition implique que pour 2 ha de zones humides, 1 ha de zone humide doit être recréé sur le même bassin versant et 1 ha recréé à l'extérieur du bassin versant. Il existe un plan stratégique zones humides du S.D.A.G.E.

Le S.A.G.E. pourra définir quelles zones humides protéger ou préserver prioritairement.

Monsieur Vincent Chéry précise que le S.D.A.G.E constitue un socle réglementaire important pour l'ensemble du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée. L'application se fait par compatibilité avec ses objectifs fondamentaux et ses dispositions associées (selon les projets), à travers le règlement du S.A.G.E (lorsqu'il sera approuvé) et selon les critères de la loi sur l'eau.

Monsieur Pierre Waghenheim précise que 90 % des zones humides ont été détruites.

Madame Josette Fays fait référence au rapport Jean Jouzel sur le climat de la France au XXI^e siècle.

Monsieur Patrick Martinelli précise que la loi SRU et la loi Allur sont en opposition avec ces dispositions du S.D.A.G.E.

Monsieur Vincent Chéry précise qu'il faut trouver des équilibres dans les territoires contraints. La question des eaux de ruissellement doit être mieux prise en compte.

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

Monsieur Jérôme Binot pose la question des bassins de rétention à la parcelle pour les particuliers. Comment ? Qui contrôle ?

Monsieur Vincent Chéry précise qu'il existe des difficultés chez les particuliers. Il rappelle le rôle des P.L.U. et des S.D.E.P.

Madame Josette Fays précise qu'il est possible d'inciter à la récupération des eaux pluviales chez les particuliers pour certaines communes.

Monsieur Michel Simondi est satisfait que le monde agricole ne soit plus stigmatisé mais que l'urbanisation joue un rôle important dans la dégradation des milieux.

Monsieur Jérôme Binot s'interroge sur la différence entre le contrat de baie et le S.A.G.E.

Monsieur Vincent Chéry souligne la complexité des démarches et précise que le S.A.G.E. est un outil de planification stratégique à portée réglementaire alors que le contrat de baie est un outil contractuel entre les maîtres d'ouvrage (comme les PAPI).

Madame Isabelle Monfort précise qu'il existe une Charte du Parc National de Port-Cros et qu'il convient de s'en inspirer.

Château TON présente le projet de PGRI.

Madame Josette Fays souhaite une meilleure association à l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque inondation. Elle précise que le périmètre des territoires à risque important a été décidé il y a des années selon la population et les enjeux forts.

Madame Isabelle Monfort précise que la commune de La Londe présente des enjeux en terme de population.

Monsieur Vincent Chéry précise que la commune de La Londe a été intégrée au périmètre du S.A.G.E. du bassin versant du Gapeau au titre des eaux souterraines. Les territoires à risque important ont été définis pour une échelle plus large. La commune de LA-LONDE fait bien partie du périmètre d'action de la stratégie locale (périmètre plus vaste que le TRI qui n'est que la cible de mesure).

Madame Josette Fays précise qu'il est possible de demander une modification du territoire à risque important dans cinq ans.

Monsieur Fonticelli rappelle l'importance d'un contrat de rivière.

Monsieur Philippe Pierron rappelle qu'il existe le contrat de baie des îles d'Or et que l'application concrète des S.A.G.E. peut se faire au travers de contrats de milieux pour mobiliser les financements.

Madame Christine Sandel précise que la Région a reçu les demandes de subventions du S.M.B.V.G.

Monsieur Vincent Chéry rappelle que l'entrée en vigueur de la loi G.E.M.A.P.I. est désormais repoussée à 2018 (amendement adopté par la loi NOTRe à venir). Il demeure important de continuer à réfléchir localement à l'organisation cible avec les EPCi-FP, en veillant à une gestion à échelle du bassin versant du Gapeau.

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

Madame Isabelle Monfort rappelle l'importance de la perception de la taxe G.E.M.A.P.I pour les E.P.C.I.

De 14H30 à 16H00 :

Présentation des études :

- « Etude pour la définition d'une stratégie de réduction de l'aléa inondation et détermination des zones d'expansion des crues » par SCE
- « Elaboration d'un programme de travaux de restauration, d'entretien et de mise en valeur du Gapeau et de ses affluents » par Lindénia

Monsieur Jean Paul Forêt rappelle l'importance des systèmes karstiques de la Sainte Baume pour le bassin versant du Gapeau.

Madame Josette Fays demande quelle localisation pour les stations hydrométriques.

Madame Châu TON précise qu'un comité de pilotage a été mis en place pour décider de la localisation des stations. Ce comité de pilotage se réunira fin mai.

Monsieur Fonticelli précise que parmi les espèces il convient de noter la truite et le barbot.

Madame Josette Fays fait référence à une étude sur le barbot méridional.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16H00

Fait à Pierrefeu-du-var, le

Le Président,

Patrick MARTINELLI

